



DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CIIP DU 16 NOVEMBRE 2017

Décision stratégique finale en vue du renouvellement des MER français pour la scolarité obligatoire

Sur proposition de la CLEO et de la CSG, confirmant et complétant les lignes stratégiques qu'elles avaient adoptées le 26 novembre 2015 et prenant en compte les résultats des travaux d'analyse des nouvelles collections développées par les éditeurs scolaires francophones et par les cantons romands, l'Assemblée plénière de la CIIP décide de mettre en chantier une réalisation romande pour le renouvellement des collections des moyens de français en usage dans la scolarité obligatoire.

Cette décision stratégique détermine les dispositions et le calendrier suivants :

- 1) La nouvelle génération de moyens d'enseignement romands pour le français (langue de scolarisation) sera construite sur un cadre méthodologique commun à établir et étayer à partir de l'ouvrage "*Dire – écrire – lire*" (CIIP 2010) et de la grammaire de référence en ligne "*Lire, écrire, comprendre la grammaire et la langue*" (CIIP 2013), deux réalisations romandes ayant bénéficié d'un excellent accueil et d'un fort impact. Il s'agira d'une démarche didactique composite, mêlant la reprise et la réactualisation d'instruments et de séquences didactiques romands ou cantonaux, l'élaboration d'éléments nouveaux et d'une structure solide et verticale, et l'apport complémentaire de divers outils sélectionnés sur le marché éditorial et les sites francophones.
- 2) Les priorités de la CIIP portent sur la cohérence didactique et terminologique et sur la continuité de traitement des objectifs d'apprentissage et des progressions couvrant tous les axes thématiques du Plan d'études romand au fil des onze années de la scolarité obligatoire. Les nouveaux moyens d'enseignement romands combineront des ouvrages et des supports imprimés pour les élèves et, sur le plan numérique, des ressources complémentaires et différenciées pour les élèves et un cadre didactique étayé et largement exemplifié pour les enseignants.

- 3) Les travaux débiteront parallèlement pour les cycles 1 et 2. Le remplacement des moyens actuellement en usage au cycle 3 suivra ultérieurement, dans la ligne développée aux cycles précédents.
- 4) Les étapes successives de cette élaboration seront à chaque fois soumises à validation et décision, conformément aux procédures en usage dans la CIIP. En premier lieu, un projet éditorial aux contenus détaillés – comprenant également la planification des délais, des forces de travail et des coûts pour l'ensemble les deux premiers cycles – devra être soumis à l'Assemblée plénière au cours de l'année 2018, ce qui nécessitera une prévision budgétaire anticipée pour le budget 2019. Une fois le projet éditorial évalué et adopté, un dispositif de travail analogue à celui installé pour la finalisation des MER d'histoire et de géographie au 3^e cycle sera mis en œuvre, incluant une rédaction en chef, un soutien didactique et des expertises scientifiques, ainsi qu'une période probatoire devant conduire à l'adoption finale de nouveaux moyens expérimentés et consolidés.
- 5) Le Secrétariat général est chargé de la communication de la présente décision et de l'organisation des travaux. Une étroite collaboration devra être assurée de bout en bout entre le SG-CIIP et les divers organes intercantonaux responsables et impliqués.

Neuchâtel, le 16 novembre 2017



Monika Maire-Hefti
Présidente



Olivier Maradan
secrétaire général